

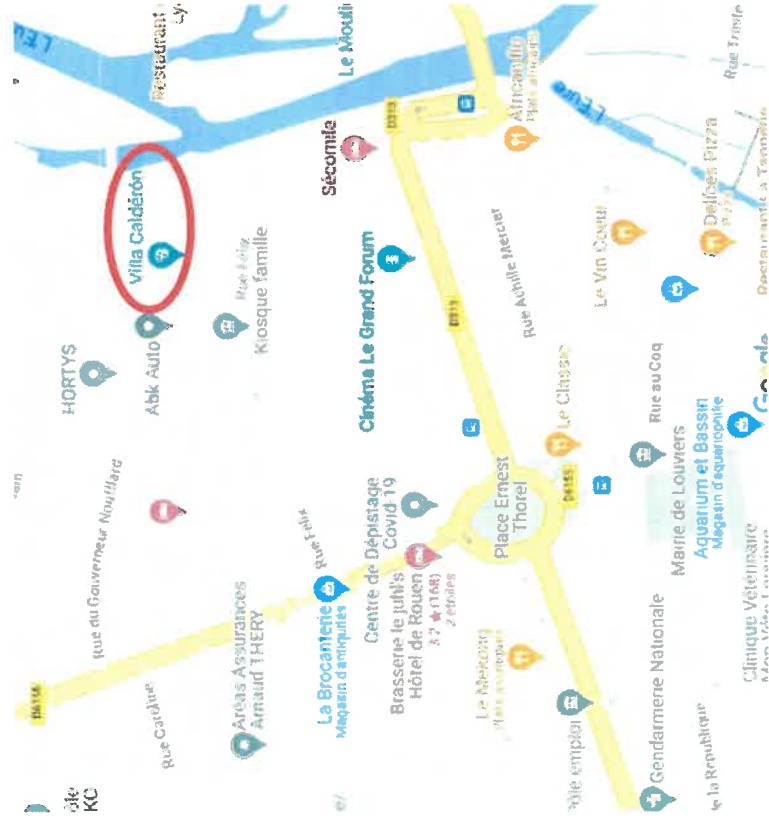
## Assurance contre les risques locatifs

La souscription à une **assurance habitation est obligatoire**. Le locataire devra fournir chaque année une attestation d'assurance habitation valable.

## Astreinte

Les résidents peuvent solliciter le CCAS sur les horaires d'ouverture (8h30-17h, jeudi 18h, vendredi 16h15). En dehors de ces plages horaires, une **astreinte technique** est sollicitable en cas de souci technique important (alarme incendie, fuite d'eau...).

## Plan d'accès



Pension de famille « Villa Calderon »

12 rue saint germain  
27 400 Louviers  
02-32-09-58-90  
06-28-28-76-59

# Pension de famille « Villa Calderon »



*La pension de famille, une solution durable de logement accompagné. Lieu de participation à la convivialité et de création de liens.*  
(circulaire DGAS/SDA n°2002-595 du 10 décembre 2002)

### Public accueilli

Personnes fragilisées socialement et économiquement qui cherchent un logement privatif ET l'accès à une vie semi-collective.

Les personnes doivent être en situation régulière sur le territoire et bénéficier de ressources stables. Elles doivent également être en capacité de vivre seules dans un logement.

La pension de famille « Villa Calderon » a la particularité d'accueillir des familles (parents avec enfants à charge, parents avec enfants en droit de visite et d'hébergement, parents en reprise de liens avec leurs enfants).

### Procédure d'admission

Toute demande doit être instruite auprès du SIAO.

Ensuite, la famille et le professionnel à l'origine de la demande seront reçus par l'hôte de la pension de famille et un responsable du CCAS. Une rencontre en 2 temps : une **visite avec présentation du fonctionnement de la structure** et un **entretien de pré-admission** pour évaluer l'adéquation de la situation de la famille et du dispositif.

Enfin, la demande passe en **commission d'attribution** (CCAS, SIAO, DDETS, CD 27, PMI, vice-président du CCAS, responsable petite enfance de la ville de Louviers...). Si la décision est favorable, l'admission est organisée par l'hôte de la pension de famille.

### Accompagnement de proximité

L'hôte de la pension de famille « Villa Calderon » est un travailleur social. Il anime la vie collective et a une fonction de médiation entre les résidents.

La participation des résidents aux temps collectifs fait partie intégrante du projet de la pension de famille.

L'hôte se charge de la gestion locative ainsi que de la coordination des interventions techniques liées au logement.

Un état des lieux de l'ensemble des logements est réalisé tous les 3 mois afin de vérifier le bon usage et le bon entretien du logement.

Les familles bénéficient d'un accompagnement social par un travailleur social du CCAS désigné comme référent. L'hôte est en lien avec le référent.

La pension de famille « Villa Calderon » est axée sur l'ouverture culturelle. Elle est directement accolée à une résidence d'artistes. L'hôte est également en lien avec les acteurs sociaux et culturels locaux.

### Logement privatif

Chaque famille dispose de son propre logement avec kitchenette et salle de douche. Les logements sont meublés et équipés.

La pension de famille est composée de 5 logements allant du T1 au T3. L'un des logements est accessible aux personnes à mobilité réduite.



### Parties communes

Les résidents disposent d'une laverie commune, d'une pièce de vie collective (activités, repas collectifs...) et d'une cour collective.

### Tarifs

Le montant de la redevance comprend le loyer et l'ensemble des charges (eau, chauffage, électricité...).

T1 = 459,03€ - T2 = 476€ - T3 = 488,28€

Un dépôt de garantie est demandé lors de l'admission.

T1 = 230€ - T2 = 240€ - T3 = 250€

La pension de famille ouvre droit aux aides au logement et au FSH.